

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pau, le 05/08/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE PAU

50, Cours Lyautey  
CS 50543  
64010 Pau cedex  
Téléphone : 05.59.84.94.40  
Télécopie : 05.59.02.49.93

E19000123 / 64

Monsieur Florent DEVAUD  
225, rue de Pinchauret  
40280 BRETAGNE DE MARSAN

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
08h45 à 12h00 - 13h30 à 16h45

Dossier n° : E19000123 / 64  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant "Adour et affluents"

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article R. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

Régine GABASTOU